

Visite d'église de Pully en l'an 1453

Autor(en): **A.M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **60 (1922)**

Heft 14

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-217128>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE
PARAISSANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la
PUBLICITAS
Société Anonyme Suisse de Publicité
LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT: Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

ANNONCES
30 cent. la ligne ou son espace.
Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

TROP DE LOIS

MOUS souvenez-vous qu'un jour, ici-même, nous avouions notre déplaisir de voir dans le refrain de notre « Hymne Vaudois », l'un de nos plus respectables chants patriotiques, trois mots qui nous paraissent exprimer des sentiments inconcevables, sinon inexistantes : « l'amour des lois ». Et nous les chantons bénévolement et avec un ton de conviction qui est désespérant.

Non, vraiment, c'est trop fort. Qu'on respecte les lois, c'est d'un bon citoyen; qu'on les sabbise, soit, puisqu'aussi bien l'on ne peut faire autrement; mais qu'on les aime!! Vrai, c'est impossible. On aime son père et sa mère, sa femme, ses enfants, ses frères et sœurs, ses cousins et... cousines; on aime son pays, la nature, les fleurs, la musique, la littérature; on aime la bonne chère et le bon vin. Mais on ne peut aimer les lois, pas plus que les coups de bâton et les impôts. Voyons, soyez conséquents : avez-vous jamais eu l'idée de faire du recueil des lois votre livre de chevet ou de l'emporter à la campagne ou à la montagne, pendant vos vacances, pour le déguster à l'ombre des grands sapins ou des mélèzes ou pour tromper la monotonie déprimante des jours de pluie ou de brouillard ?

Passé encore que les lois jouissent de la sympathie des gens dits « hommes de lois », ne sont-elles pas leur raison d'être ? Et ces derniers, de la part de qui, pourtant, ce serait tout naturel, ne sont-ils même pas unanimes à chanter « l'amour des lois ». L'autre jour, au Cercle démocratique veveysan, M. Petitmermet, le spirituel président du tribunal du district de Vevey, n'a-t-il pas donné une conférence intitulée : « Trop de lois ». Il y a fait le procès de notre formidable arsenal législatif, dans le dédale duquel ne peuvent même s'y reconnaître les gens du métier. L'orateur a franchement avoué que, selon lui, — et il n'est assurément pas le seul — nous avons beaucoup trop de lois et qu'on pourrait sabrer sans merci dans ce fourré de la procédure, pour le plus grand bien du pays.

L'Etat, en effet, intervient de façon excessive dans nombre de domaines où il devrait laisser agir, sous sa simple surveillance, l'initiative privée, plus à même que lui d'accomplir certaines besognes.

Un peu plus de liberté dans notre démocratie ! a demandé, en terminant, l'orateur, et avec raison.

Mais vous verrez que tout ceci ne veut convertir ni décourager le Grand Conseil, qui a sans doute encore bien des lois nouvelles dans son sac.



CLIAQUE DAI FAVIOULE

CAton et lo Sami vegnant de lau maryâ. Quin biau maryâdzo ! è-te possibllio ! N'é rein de dere, faut avâi vu quemet i'è vu. La Caton étâi vetya tot'ein bliian avoué on galé gredon à deintalle, pas traü gran, que laissive passâ duve tsambe galèze quemet clliau potret qu'on vâi dâi iâdzo per dessu la Ripouna, et bliiantse quemet

quand lo sèlau baille. Et pu onna zaqua bin pllinna et onna dêvantira... respect !

Lo Sami assebin étâi on dzouveno que l'avâi bou-na façon avoué son vessado de pouponna et sa galèza moustatse que bussâve fenameint. Et lè dzein que lè vâyant passâ sè desant : « On derâi, ma fâi, Paul et Virginie ! » que l'étant doû grachau dâi z'autro iâdzo que s'amâvant tot plliein.

Et va, que s'amâvant âo tot fin, noûtre doû ! tant que sè crayant que nion ne s'étâi jamé atant amâ que lè doû et que la Caton, quand furant maryâ, dit dinse à son Sami :

— Accuta-vâi, mon galé Samelon, voudri tè dere ouïe.

— Devese pi, Caton, ma dâoce, tot cein que te voudri, lo vu assebin.

— Ma mère-grand m'a racontâ on iâdzo que quand s'è maryâie l'avant décidâ de betâ onna favioula dein on chatset ti lè coup que s'embrassant avoué son hommo, et que cein lau z'avâi portâ bounheu peindeint tota lau via. Voudri tant fère quemet li.

Lo Sami fut d'accœo et sè redzoïve de reimplia lo sat.

L'ant dan coumeinci tot tsaud. Ti lè coup que Caton eimbransé Sami, s'è bin que Sami tchuffâve Caton, l'étâi onna favioula dein lo galé chatset bliian que la fenna avâi fè.

L'è que l'a faliu ein avâi dâi favioula ! A tot mo-meint dêvessant ein betâ iena, duve, trâi, quatre, dhî ein on iâdzo. Sè remolâvant tot lo teimps, n'è pas l'eimbarra. Quand la Caton l'étâi dein sa cousena, Sami l'eintrâve à pas de tsat, et pu, per derrâ, crac... on baizî su lo cotson permi lè petit cheveu d'avau de la tita, onna tchuffâie su 'na djoûta et tant que dein l'orolhie, et pu dautrâi bêzon de la dâoce Caton... et onna dozanna de favioula dein lo chatset.

Faut dere que la Caton l'avâi on tant galé bêzon.

Et l'étâi ti lè dzo dinse, la dzornâ doureint : bê-zon, baizî, baizâ à potte que vâo-to. Lo sat s'eimpliessâi que l'étâi on pliési.

Heureusement que l'avant decidâ de ne rein comptâ que lè tchuffâie de dzo. Se l'avant assebin favioula po lè remolâie de né, l'arâi faliu preindre onna satse âo bin ein fère iena avoué on flliora.

On an aprî, dzo por dzo, lo satset s'è trovâ reimplliâ et Sami fâ dinse :

— Dis-vâi, Caton ! vouâite ! que de favioula ! Po ne pas ein ratsetâ dâi z'autre, no faut refère on petit satset, et pu on reprenra lè favioula dau premi po betâ dein lo second, iena pè remolâie.

Dinse de, dinse fé. Mâ... lâi a veingte-houit an que sant maryâ et lo premi satset n'è pas oncora vouïdo.

Et l'autro dzo, la Caton l'a de :

— Sé pas se jamé on arverra âo bet... à moins que vîgno vèva et que mè remâryo !

Marc à Louis, du Conteur.

Qui cherehe ne trouve. — Mme Champau à Mlle Grulin (40 ans) :

— Vous n'avez pas vu mon mari ? Il y a une heure que je le cherehe.

— Une heure, qu'est-ce que cela ? Rien. Moi, il y a plus de dix ans que j'en cherehe un ! Mr.

Ce sera délicieux. — Ton fiancé est sans doute charmant ?

— Oh ! oui, bien que plus très jeune... Oh ! mais, il pourra causer politique avec papa. Mr.



VISITE D'ÉGLISE DE PULLY EN L'AN 1453

LE vendredi 12 octobre les délégués épiscopaux visitèrent l'église paroissiale de Pully, dont l'officiant est nommé par notre Rev. Père le Seigneur Evêque de Lausanne sur présentation du Seigneur Abbé de Payerne. Le curé en charge est Dom Pierre Sachet, prêtre du diocèse de Genève.

Dans cette circonscription paroissiale qui compte quarante-six feux environ, les visiteurs ont trouvé toutes choses bien en ordre sauf cependant quelques points sur lesquels ils ont ordonné ce qui suit :

D'abord que dans le délai d'un an on fasse faire un tabernacle pour l'hostie dans le mur près de l'autel, du côté dit de l'Evangile¹, et qu'on le décoré intérieurement de moulurations et en dehors de peintures.

Qu'on fasse brûler une lampe nuit et jour selon l'ancien usage en face de ce tabernacle.

Qu'avant la prochaine fête de la Nativité on se procure un ostensor de bronze pour porter la communion aux malades et une lanterne pour accompagner le viatique.

Avant la Toussaint, on instituera le Saint Chrême et les autres ustensiles sacrés nécessaires à l'onction ainsi que deux candélabres de bois et les trois nappes liturgiques pour l'autel.

Dans le délai de deux ans le sol du chœur et de l'église sera nivelé; on fera un plancher et on remplacera les chaises et escabeaux actuels.

Avant la fête de la Nativité on enlèvera les objets profanes qu'on voit dans l'église et à l'avenir on veillera à ce que ces choses-là n'y soient plus tolérées.

Le toit de l'église sera réparé sommairement et dans le délai de deux ans il sera refait à neuf.

Avant la fête de Pâques, la brèche qu'on voit dans le mur au-dessus de la fenêtre du côté de l'autel de Sainte-Catherine sera réparée; les murs de l'église seront rctrèpis et les parois intérieures seront blanchies surtout celles du chœur qui en ont un urgent besoin.

Avant la Nativité on placera une serrure à la porte de l'église et, près de cette porte, à l'extérieur, on fixera au mur un bénitier dont l'eau sera renouvelée chaque dimanche.

Dans le délai d'un an le cimetière sera fermé comme il faut, afin que les animaux ne puissent plus y circuler. On fixera en outre aux quatre angles une croix de bois ou de pierre de la hauteur d'un homme environ.

Avant la Nativité on procédera à un inventaire notarié de tous les vêtements sacerdotaux, ornements d'autel et autres objets de quelque valeur appartenant à l'église; les paroissiens en recevront un double dûment signé.

¹ C'est-à-dire à gauche. Ce tabernacle a été retrouvé lors de la restauration du temple, l'année dernière.

Avant Pâques le livre des redevances d'église sera revu, corrigé et relié comme il faut; dans le délai d'un an on en fera faire un neuf qui soit convenable.

Dans le délai de trois ans enfin on établira les textes et reconnaissances de tous ceux revenus et autres droits de l'église afin qu'à l'avenir ils ne soient pas aliénés et que la célébration du service divin ne souffre pas de cet appauvrissement. Les paroissiens auront aussi un double signé de ces pièces.

Autel de sainte Catherine.

Les délégués visitèrent aussi l'autel de la Bienheureuse Vierge Catherine fondé autrefois dans cette église par Jordane Tressajoz, épouse d'Humbert Vollant de Pully.

Cet autel est doté de deux poses de vignes dont les revenus servent à la célébration perpétuelle de deux messes par semaine. Il est sous le patronage de l'hôpital de Sainte-Marie à Lausanne et il a pour chapelain Jaques Collet qui a reçu l'ordination canonique d'usage. A. M.

CHANT DE PRINTEMPS

dédié à son ami, M. Ch. P., par S. Chavannes, pasteur à Ormont-dessus (1859-1867).

UN de nos lecteurs a l'amabilité de nous communiquer la jolie chanson que voici, absolument inédite. Nous aurions beaucoup aimé en donner aussi la musique. Malheureusement, certaines raisons nous en empêchent.

*Déjà la neige aux flancs de nos grands monts
Cède la place à la fleur parfumée,
Et des oiseaux les joyeuses chansons
Vont réveiller l'écho sous la ramée.
Chantez, chantez, messagers du printemps,
Que votre voix si pure,
Soupire de la nature,
Pour me charmer retentisse longtemps. (bis)*

*Près du chalet j'ai vu l'herbe pousser,
Pour le bétail abondante pâture;
Un temps joyeux pour moi va commencer;
Vaches sortez de votre étable obscure!
Venez, venez, accourez à ma voix;
Là-haut l'herbe nouvelle,
A brouter vous appelle;
Montez gaiement à travers près et bois! (bis)*

*Ah! quel plaisir! je revois mon chalet,
Vieux bâtiment bruni par les années.
Content de peu: du pain noir et du lait,
J'y passe en paix d'innocentes journées.
Coulez, coulez, jours si doux à mon cœur,
De ma paisible vie,
A l'abri de l'envie,
Qui peut troubler la joie et le bonheur? (bis)*

*Quel grand tableau se déroule à mes yeux,
Quand je gravis les cimes élancées!
Rians coteaux, forêts, lacs vapoureux,
Sommets lointains des montagnes glacées....
Passez, passez, tour à tour devant moi,
Beautés de la patrie;
A mon âme ravie
Parlez toujours et d'amour et de foi! (bis)*

SOUVENIRS D'ENFANCE

Les traclettes.

Les souvenirs d'enfance-ance
Ne s'effa-cent jamais.

UOMME garçonnet, nous avons tous jadis taillé deux planchettes de bois de 12 à 15 centimètres de longueur, de 4 à 5 de largeur sur une épaisseur de demi-centimètre; puis nous avons fait à chaque planchette une encoche en demi-cercle de 3 centimètres de diamètre à 2 centimètres d'une des extrémités de la planchette (on ne nous accusera pas de manquer de précision!). Comme M. Jourdain faisait de la prose et des vers, nous venions de confectionner des castagnettes. Mais posséder une paire de castagnettes n'est pas suffisant; il faut savoir s'en servir; pour cela, on introduit une des planchettes, en la fixant fortement, entre l'index et le médium, l'autre plan-

chette trouve sa place entre le médium et l'annulaire et on lui laisse une certaine mobilité. Il ne reste plus qu'à effectuer des mouvements giratoires, rapides et énergiques du membre supérieur en mettant en jeu les articulations du poignet, du coude et de l'épaule. On arrive alors après apprentissage plus ou moins long à produire des bruits variés et criards imitant des marches et des roulements de tambour. Ces bruits, en rase campagne, ne font point mal dans le paysage, mais dans un salon et dans un espace restreint, ils mettent généralement en fureur les gens graves.

Les gamins de Lausanne, dont nous étions, dénommaient cet engin : *traclettes*, d'où le verbe *tracletter*.

Toutes sortes de bois sont bonnes pour confectionner des traclettes, mais le bois dur est préféré parce que plus sonore. Si le bois est tendre, le son est étouffé, vous remédiez en une certaine mesure à cet inconvénient en carbonisant le bois; un autre truc consiste à garnir de clous jaunes les parties percutantes des castagnettes.

Les traclettes en ardoise donnent un son clair et perçant très goûté des amateurs et très abhorré des personnes tranquilles, mais le façonnage de l'ardoise est difficile; on y arrive cependant à force de patience, pour peu que l'on ait fait quelques études secondaires, même sans baccalauréat.

Des tracletteuses-virtueuses, très enviés, font (ou du moins faisaient) des prodiges orchestraux en utilisant trois planchettes. « Ça c'était quelque chose! »

A l'occasion des *Brandons*, de joyeux Payernois ont publié un journal : *Le Tracasset*. C'est ainsi que l'on dénomme à Payerne les castagnettes. Nous empruntons à ce journal éphémère, pour terminer, les plaisantes lignes suivantes :

« Tracassets, quel joli nom, sonore, alerte et léger! Instrument musical, il est bruyant et de tonalité uniforme; mais il ne passe pas inaperçu et se prête à des variations du plus charmant effet, sans compter que dans un orchestre, s'il est employé par un musicien expert, il sert avec le tambour et la grosse caisse à masquer les couics des violons, pistons ou flûtes.

Les tracassets! joie des enfants et terreur des parents, que de souvenirs de notre enfance ils nous rappellent! En ces temps lointains deux morceaux de bois suffisaient; il est vrai qu'il y avait la façon de les tailler: l'espèce de bois, son durcissement au feu: détails de fabrication fort importants; c'était même tout un art que de les manier habilement et d'en faire sortir des roulements et des trémolos. Aujourd'hui, ça se fabrique industriellement avec du bois et du métal; mais le résultat est le même: faire du bruit et donner des tracas à ceux qui n'aiment pas le fracas. » *Mérine.*



JAQUES-DALCROZE

UN de nos écrivains, compositeurs et chansonniers vaudois, Jaques-Dalcroze est assurément l'un des plus populaires, encore qu'en matière d'interprétation il soit seul, ou presque, à pouvoir donner toute leur saveur à ses chansons.

Jaques-Dalcroze était cette semaine à Lausanne, où il est venu faire, à la Maison du Peuple, une démonstration de sa « Gymnastique rythmique » et présider à la constitution dans la capitale vaudoise d'une « Association Jaques-Dalcroze », qui patronnera l'institut de gymnastique rythmique, ouvert, il y a quelques mois, grâce à la bienveillance intelligente de l'autorité municipale, dans le vaste local supérieur de la salle Jean Muret, rue Chaucrau. Disons que cet institut, tout jeune qu'il soit, est en pleine prospérité. Il compte un nombre d'élèves

très réjouissant et qui va croissant de jour en jour.

A propos de tout cela, il est certainement intéressant de reproduire ici le compte-rendu publié par le *Journal d'Yverdon*, d'une conférence-récital qu'ont faite là-bas — que ne la répètent-ils à Lausanne, où les attend le succès le plus certain? — MM. Gagnaux et Herzog. Le sujet traité était : « Jaques-Dalcroze chansonnier ». Voici :

Né à Vienne (Autriche), Emile Jaques n'en est pas moins un Vaudois authentique, puisque la commune d'origine de sa famille est Ste-Croix. Ce fut plus tard, et pour des raisons artistiques, qu'il ajouta le nom de Dalcroze à celui qu'il portait déjà. Son œuvre, a dit le conférencier, est considérable. Il s'est révélé poète, musicien, rythmicien subtil et adroit. Tantôt sa chanson, premiers accents de jeunesse, est satyrique, goguenarde, aux allures de pirates que connaissent les étudiants; tantôt elle est émue, la fibre patriotique et familiale vibre, « nous n'avons qu'une devise : c'est chez nous ».

La différence entre le Genevois un peu gourmé, le Neuchâtelois, légèrement farouche, le Vaudois bon enfant, rouillard, aux allures volontiers nonchalantes, apparaît : « Il fait un froid solennel, de Genève à Neuchâtel; ce n'est guère qu'au canton de Vaud, qu'en prenant un verre il fait un peu plus chaud ».

Notre coin, petite patrie dans la plus grande, bonheur fait d'intimité, amour du vieux toit qui vous abrite, nous touche profondément.

O ma chère maison, si vieille, si vieille!

Le soir, dans la chambre close, on se serre le coude, autour de la lampe. Vous les petits, sachez profiter de la vie de famille; lorsqu'on est près de sa maman « on se sent à la « chotte ». C'est encore l'inoubliable période où les mains sales, on frotte ses doigts dans son nez, on chippe du sucre « turelure, en faisant des confitures, en faisant les bric-lets ».

De toute cette intimité, Jaques-Dalcroze a créé le tableau le plus charmant : Il fait chanter les enfants comme ceux-ci pensent; il leur enseigne le patriotisme et leur donne une règle de vie, pour leur « apprendre à s'aimer qu'à bon escient ».

La chanson gaie, l'humour romand, la note juste ont leur place marquée dans les recueils de Jaques. Son esprit de drôlerie cocasse n'épargne personne. Toutes les exagérations et les ridicules, à la ville comme à la campagne, passent dans ses couplets. « Le grimpon » : « entendez-vous chanter le coucou, niou? » — « Les Nianioux, qui ne connaissent pas les poses... »; « Les garçons de Rolle, qui sont bénévoles, mais un peu lents; ceux de Morges qui bouillonnent, mais en dedans ».

Les joies de chez nous sont chantées avec finesse. D'autre part, toute joie a son lendemain, « l'amour comme la meilleure fondue, ne dure qu'un moment ».

Puis ce sont les filles de notre pays qui gardent toujours leur quant à soi bien marqué; les fillettes d'Estavayer ou celles de St-Prex, qui vont se promener sur la rive pour parler de mariage et du bon ami. Une fois rentrées à la maison, elles gardent un silence prudent.

Il y a les bonnes dames de St-Gervais, le petit rasta qui se promène sur la Corratierie; le monsieur qui fait beaucoup pour les pauvres : « c'est pas un homme, c'est un saint; il est comme ça par nature. Eh! mon té, il a tant de cœur; eh! mon té quel belle âme ».

On trouve aussi dans ces pages amusantes, la recette pour faire un discours de cantine, qui provoque les applaudissements par son : « Tra ra ta... Confédération! » Il n'est pas jusqu'à la sacrée sainte éloquence patriotique qu'il ne blague.

Nous n'avons que faire des esprits chagrins criant tout et sans cesse en alarmes : « Laissez-nous donc planter nos choux; rien ne sera perdu chez nous. »

D'ailleurs, ne nous reste-t-il pas une suprême consolation, la vieille rengaine, si connue : « Il n'y en a point comme nous. »

— Le clairon a sonné, c'est l'école de recrues; c'est ton bataillon qui t'appelle, soldat; il s'agit de prendre l'engagement sacré. A quoi bon monter